RECOMMANDATIONS SUR LE RELÈVEMENT DES ALLOCATIONS

N.B. : Les documents du Conseil sont de nature délibérative et, conformément à la politique de transparence du PME, ne sont pas considérés comme des documents publics tant que le Conseil ne les a pas examinés. Il est entendu que les groupes constitutifs distribueront, à des fins de consultation, les documents du Conseil à leurs membres avant la réunion du Conseil.
.

Recommandée par : Le Comité des finances et du risque (FRC) / le Comité des stratégies et de l'impact (SIC) – Mécanisme d'échange de connaissances et d'innovations (KIX) / Comité des financements et performances (GPC) –part variable

Examen par le Comité : FRC

- Le FRC est favorable aux propositions visant à mobiliser davantage de fonds pendant l'actuelle période de reconstitution des ressources pour relever le plancher des allocations au titre des financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation, conformément aux intentions exprimées dans les décisions prises par le Conseil en 2017.
- Le Comité note que certaines mesures immédiates permettraient d'accélérer l'allocation des fonds en temps voulu mais qu"il existe des risques associés d'accroissement des coûts de transaction que le Secrétariat juge raisonnables, particulièrement s'ils s'accompagnent d'une plus grande délégation des pouvoirs.
- Sachant que les ressources disponibles pour donner suite à ces recommandations proviennent du fait que certains pays ne sont pas en mesure d'obtenir leur allocation avant la fin de 2020

Examen par le Comité : SIC

- Le SIC s'est déclaré favorable à la proposition tendant à relever le montant des financements au titre du mécanisme d'échange de connaissances et d'innovations (KIX) conformément à la décision du Conseil de juin 2018, compte tenu de la demande initiale et des progrès enregistrés, mais sous réserve de fournir dans les documents de référence communiqués au Conseil pour l'aider à se prononcer des informations plus détaillées sur la demande non financée de financements internationaux au titre du KIX. On trouvera ces informations dans le présent document. Le président et les représentants des groupes constitutifs MLA 1 et CSO3 ont fait état d'un conflit et se sont récusés. Aucun observateur n'était présent dans la salle au moment de la discussion.

Examen par le Comité : GPC

- Le GPC rappelle qu'en 2018, le Conseil a autorisé les pays présentant une requête de financement au titre Multiplicateur/ESPIG à choisir d'adopter ou non le système de part variable lorsque l'allocation est inférieure ou égale à 5 millions de dollars. Sur la base de

cette décision du Conseil, la recommandation du FRC élevant à 7,5 millions le plancher des MCA pour les pays hors petits États insulaires en développement et pays en développement enclavés, obligerait les pays disposant actuellement de MCA atteignant 5 millions de dollars a adopter une part variable. Le Comité note que cela n'est pas souhaitable pour les pays qui envisagent de soumettre des demandes en 2020, car ils ont déjà entamé le processus de planification. Par conséquent, le Comité recommande de permettre aux pays hors petits États insulaires en développement et pays en développement enclavés ayant des MCA initiaux de 5 millions de dollars et moins de soumettre leur requête en 2020 sans part variable. Le Comité note que les requêtes sans part variable devraient tout de même démontrer que le plan du secteur de l'éducation inclut des stratégies robustes s'agissant des domaines de la part variable ayant trait à l'équité, à l'efficacité et à l'apprentissage.
Documents d'orientation du Conseil : Allocations supplémentaires – BOD/2017/12-18, BOD/2018/06 DOC 08 **KIX -** BOD/2019/03 -01, BOD/2018/06-11.

1. Objectif

1.1 Ce document vient compléter le document sur les prévisions financières (BOD/2019/12/DOC XX) qui mentionne la possibilité de réaffecter les ressources disponibles en raison de la concentration d'un grand nombre de requêtes de financement en 2020, et le fait que certains pays ne seront pas en mesure d'obtenir leur allocation maximale par pays durant l'actuelle période de reconstitution des ressources.

1.2 Ce document présente les recommandations précédemment examinées par les comités compétents en octobre, à savoir :

- Accroître l'utilisation des ressources du PME pendant l'actuelle période de reconstitution des ressources en relevant le plancher des allocations au titre des financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation (ESPIG). **(Recommandation du FRC)**
- Accroître les allocations au titre du mécanisme d'échange de connaissances et d'innovations (KIX) compte tenu des progrès enregistrés et de l'augmentation de la demande initiale. **(Recommandation du SIC)**
- Compte tenu des recommandations susmentionnées, accroître les ressources consacrées au mécanisme d'accélération de l'appui (cette proposition fait l'objet d'un document distinct (BOD/2019/12/DOC 09). **(Recommandation du FRC avec la contribution du GPC)**

1.3 Un document distinct (BOD/2019/12/DOC 07) décrit certains des obstacles à l'allocation et à l'utilisation des ressources en temps utile, comme demandé par le FRC.

2. Décision recommandée

BOD/2019/12-XX – **Financement supplémentaire** : Conscient qu'il est nécessaire d'allouer un maximum de ressources financières à l'appui de la mise en œuvre du GPE 2020 et de répondre aux besoins des partenaires, le Conseil d'administration approuve la recommandation ci-après :

1. Relever à 2,5 millions de dollars le plancher de l'allocation maximale par pays pour les petits États insulaires en développement et les pays en développement enclavés admis à bénéficier d'un ESPIG, et à 7,5 millions de dollars pour tous les autres pays admis à bénéficier d'un ESPIG.
2. Concernant la décision BOD / 2019 / 12-05 - Application de la part variable, note que les pays hors petits États insulaires en développement et pays en développement enclavés dotés actuellement de MCA ESPIG inférieurs ou égaux à 5 millions de dollars et présentant des requêtes en 2020 peuvent continuer à choisir d'adopter ou non une part variable ex post.

BOD/2019/12-XX – <u>Échange de connaissances et d'innovations</u> : Le Conseil d'administration :

1. Renvoie à ses décisions d'approuver une allocation de 58,5 millions de dollars (BOD/2019/03 - 01) et d'envisager un éventuel accroissement des financements compte tenu des ressources disponibles, de la demande initiale et des progrès satisfaisants enregistrés (BOD/2018/06 - 11)
2. Approuve une allocation supplémentaire de 12 millions de dollars (dont une commission de 785 047 dollars) en faveur du Centre de recherches pour le développement international en tant qu'agent partenaire du mécanisme d'échange de connaissances et d'innovations (KIX) pour financer la présentation de requêtes de qualité en réponse au premier appel à propositions international, comme indiqué dans l'annexe A du document BOD/2019/12 DOC 08 Annexe A

N.B. La recommandation visant à accroître les allocations au titre de l'accélération de l'appui fait l'objet d'un document distinct (BOD/2019/12/DOC 09).

3. Contexte

3.1 Comme indiqué dans les prévisions financières, un nombre important de requêtes devrait être soumis en 2020, et certaines requêtes seront probablement présentées en 2021 dans le cadre du prochain plan stratégique et de la prochaine période de reconstitution des ressources. Le Secrétariat a actualisé la valeur des allocations en suspens pour en tenir compte dans les prévisions, ce qui permettra de libérer des ressources pour de nouvelles allocations comme l'ont recommandé le FRC et le SIC.

3.2 On trouvera dans un document distinct des informations sur quelques-uns des facteurs qui agissent sur le portefeuille de requêtes de financement et les mesures immédiates et à plus long terme qui peuvent être prises pour résoudre ces problèmes. Les recommandations formulées n'influencent ni ne préjugent aucune décision que le Conseil pourrait prendre en ce qui concerne l'allocation des ressources et leur ordre de priorité durant la période couverte par le nouveau plan stratégique, à partir de 2021, et s'appliqueraient uniquement à l'actuelle période de reconstitution des ressources.

3.3 Les décisions prises par le Conseil depuis juin 2018 (BOD/2018/06-11 and 12) permettent d'allouer 20 millions de dollars supplémentaires au mécanisme d'échange de connaissances et d'innovations et 10 millions de dollars supplémentaires au fonds L'Éducation à voix haute (EOL), anciennement connu sous le nom de Mécanisme de plaidoyer et de responsabilité sociale (ASA), à condition de disposer des ressources voulues et de pouvoir démontrer l'existence d'une demande et de progrès satisfaisants. Le FRC a confirmé la disponibilité des ressources et le Comité des stratégies et de l'impact, après avoir examiné la demande initiale et les progrès accomplis, recommande maintenant au

Conseil d'allouer un montant supplémentaire de 12 millions de dollars au mécanisme KIX. Ces fonds serviront à financer des propositions de qualité en réponse à son Appel à propositions international. On trouvera de plus amples informations à l'Annexe A. Les montants restants, soit 8 millions de dollars pour le mécanisme KIX et 10 millions de dollars pour l'EOL, pourront être sollicités en 2020 dans le cadre de la prochaine série de sollicitations pour le KIX et de la première série de propositions pour l'EOL. Il n'est cependant pas proposé de réserver des fonds à ce stade des prévisions financières, compte tenu de la proximité de la prochaine période de reconstitution des ressources.

3.4 Le Conseil a décidé en 2017 de relever le plancher des allocations au titre des ESPIG, ainsi que leur plafond de 100 millions de dollars, si les fonds mobilisés au titre de la reconstitution des ressources du PME atteignent un certain niveau. En juin 2019, le Conseil a relevé le plafond, et compte tenu des ressources disponibles selon les prévisions financières, le FRC recommande à présent de relever le plancher à 2,5 millions de dollars pour les petits États insulaires en développement et les pays en développement enclavés, et à 7,5 millions de dollars pour les autres pays admis à bénéficier d'un ESPIG, ce qui est conforme aux intentions du Conseil en 2017. On trouvera de plus amples informations à l'Annexe B.

Annexe A MÉCANISME D'ÉCHANGE DE CONNAISSANCES ET D'INNOVATIONS (KIX)

1. Lorsque le Conseil a approuvé une enveloppe initiale de 60 millions de dollars pour le mécanisme KIX en juin 2018, il a envisagé une allocation supplémentaire de 20 millions de dollars pour d'autres investissements que le SIC pourrait éventuellement recommander avant la fin de 2019 s'il était possible de démontrer l'existence d'une demande et de progrès suffisants du KIX, et si le FRC confirmait que les fonds sont disponibles.

2 L'appel à financements international pour « *Renforcer les systèmes éducatifs grâce à des innovations qui ont fait leurs preuves* » a été lancé le 16 juillet en vue d'allouer jusqu'à douze subventions d'un montant total de 12 millions de dollars[1] dans les six domaines thématiques initiaux du KIX : systèmes de données, systèmes d'évaluation des acquis scolaires, enseignement et apprentissage, égalité des sexes, protection de la petite enfance, et équité et inclusion. Six documents de réflexion visant à fournir des informations sur les domaines d'investissement du KIX ont été élaborés par le Secrétariat et publiés sur le site web du PME ; toutes les propositions ont été évaluées pour déterminer si elles correspondaient aux domaines prioritaires définis dans ces documents. En outre, l'appel à propositions exigeait la prise en compte systématique de l'égalité des sexes et de l'équité dans toutes les propositions.

3 Un groupe d'évaluation indépendant (GEI) a été chargé d'évaluer les propositions et les décisions prises seront communiquées aux bénéficiaires retenus d'ici à la fin de 2019. Les chargés de programme du CRDI collaboreront avec ces bénéficiaires pour adapter et préciser les aspects techniques et budgétaires de leurs propositions. Cela correspond au calendrier de la proposition initiale.

4 Au 1er octobre, 190 propositions avaient été soumises en réponse à l'appel international. Sur ce nombre, 130 propositions répondaient aux conditions requises pour un examen et 29 (représentant un financement total de 53 millions de dollars) ont été retenues pour évaluation par le GEI. Chaque proposition retenue est actuellement évaluée par trois membres du GEI pour assurer un processus transparent, équitable et rigoureux. Au moment de la rédaction des documents destinés au Conseil, les notes préliminaires attribuées par le GEI donnent à penser que plus de douze propositions seront jugées solides ou excellentes, ce qui signifie qu'une enveloppe de plus de 25 millions de dollars de propositions pourrait dépasser les critères minimum de qualité et être recommandée pour financement. Entre le 22 et le 26 novembre, le CRDI aidera les experts du GEI à faire la synthèse de leurs notes et à recommander une liste de projets au Secrétariat avant la réunion du Conseil du PME. Le Secrétariat et le CRDI finaliseront la recommandation après la réunion du Conseil et confirmation du montant total des fonds disponibles. L'apport d'un montant supplémentaire de 12 millions de dollars (voir le budget au tableau 1 ci-dessous) permettrait de financer presque deux fois plus de propositions par rapport au nombre actuel de requêtes. Ce financement supplémentaire permettra au programme KIX de mieux atteindre ses objectifs tout en économisant sur ses dépenses administratives, ce qui réduira la part relative des frais de gestion et d'administration du programme.

5 Conformément à l'engagement pris par le CRDI d'aider à financer le KIX, il investira dans le budget supplémentaire aux côtés du PME, dans la même proportion que sa contribution initiale. La contribution du CRDI compensera les frais de recrutement d'un spécialiste de l'éducation dans son bureau de Delhi pour gérer le programme KIX dans le pôle Reste du monde et les projets financés dans

[1] Conformément à la proposition approuvée.

cette région très diverse[2]. Le tableau 1 ci-dessous indique la répartition des fonds et la contribution correspondante du CRDI.

Tableau 1 : Contribution du PME et du CRDI aux ressources supplémentaires allouées au programme KIX

	Budget supplémentaire	**Montant total (en dollars)**	%	**Contribution du PME**	**Contribution du CRDI**
1	Financements au titre de l'échange de connaissances et d'innovations	**11 278 138**	88,3 %	10 592 287	685 851
2	Activités d'appui à la mise en œuvre du programme	**0**	0 %	0	0
3	Audits externes	**0**	0 %	0	0
4	Gestion et administration du programme*	**662 984**	5,2 %	622 666	40 318
5	Recouvrement des coûts indirects et fonds gérés par le CRDI	**835 879**	6,5 %	785 047	50 852
	TOTAL**	**12 777 001**	**100 %**	**12 000 000**	**777 001**

[2] La proposition KIX initialement approuvée indique que le CRDI envisage de recruter un chargé de programme supplémentaire au bureau de Delhi et de prolonger le contrat de certains membres du personnel sous contrat de 3 ans si le PME alloue les 20 millions de dollars mis de côté. Le CRDI propose de recruter le chargé de programme en prélevant sur les 12 millions de dollars et, si un montant supplémentaire de 8 millions de dollars est approuvé l'année prochaine, de reconduire le contrat de certains membres du personnel sous contrat de 3 ans afin de couvrir les 5 années du programme.

ANNEXE B RELÈVEMENT DU PLANCHER DES ALLOCATIONS MAXIMALES PAR PAYS

1. En 2017, le Conseil a décidé d'accroître les allocations maximales par pays dans le scénario d'une plus importante reconstitution des ressources. Ces recommandations visaient notamment à relever le plafond (100 millions de dollars) des allocations au titre des financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation (ESPIG), mesure qui a été adoptée en juin 2019. Il est également envisagé de relever à plus de 5 millions de dollars le plancher de l'allocation maximale par pays pour les pays admis à bénéficier d'un ESPIG, autres que les petits États insulaires en développement et les pays en développement enclavés. Enfin, il est envisagé de relever le plancher à un maximum de 2,5 millions de dollars pour les petits États insulaires en développement et les pays en développement enclavés. Selon les prévisions financières les plus récentes, les ressources sont disponibles et le Conseil peut relever les planchers, comme il l'avait initialement envisagé.

2. Pour les petits États insulaires en développement et les pays en développement enclavés, la décision prise par le Conseil en juin 2018 a en partie évolué en regroupant l'allocation maximale par pays non utilisée pendant la période 2015-2017 avec une nouvelle allocation pour la période 2018-2020, le total ne devant pas excéder 2,5 millions de dollars. Ce système a permis à cinq pays de ce groupe de relever leur allocation à 2,5 millions de dollars. Pour les douze autres pays, l'allocation varie entre 1,3 et 2,1 millions de dollars. On trouvera dans le tableau ci-dessous la liste des douze pays qui bénéficieraient d'un relèvement du plancher à 2,5 millions de dollars, avec le montant initial de leur allocation.

Petits États insulaires en développement et pays en développement enclavés (tous les chiffres sont en millions de dollars)	**Montant initial de l'allocation maximale par pays**	**Nouveau montant proposé**
Dominique	1,3	2,5
États fédérés de Micronésie	1,8	2,5
Grenade	1,3	2,5
Guyana	1,3	2,5
Kiribati	1,8	2,5
Iles Marshall	1,8	2,5
Samoa	1,9	2,5
Sainte-Lucie	1,3	2,5
Saint-Vincent	1,3	2,5
Tonga	1,8	2,5
Tuvalu	1,8	2,5
Vanuatu	2,1	2,5
Total	**19,5**	**30**

3. Les neuf pays ci-dessous bénéficieraient d'un relèvement du plancher de 5 millions de dollars à 7,5 millions de dollars

Pays (tous les chiffres sont en millions de dollars)	**Montant initial de l'allocation maximale par pays**	**Nouveau montant proposé**
Comores	5	7,5
Djibouti	5	7,5
Gambie	5,3	7,5

Guinée-Bissau	5	7,5
RDP lao	5	7,5
Lesotho	5	7,5
Mauritanie	6,8	7,5
Nicaragua	5	7,5
Papouasie-Nouvelle-Guinée	7,1	7,5
Total	**49,2**	**67,5**

Incidence sur la situation financière – Selon les prévisions financières les plus récentes, le coût de l'application de la recommandation, soit 28,8 millions de dollars plus la commission de l'agent partenaire, n'aurait pas d'incidence majeure sur la situation financière du PME.

Incidence sur les coûts de transaction – Sur les 21 pays qui bénéficieraient de cette proposition, dix-sept doivent encore présenter une requête au titre de leur allocation maximale par pays ou d'une partie de leur allocation actuelle. Les coûts de transaction de ces pays seront limités puisqu'ils demanderont simplement un montant plus élevé. En outre, quatre pays membres de l'Organisation des États des Caraïbes orientales présenteront une seule requête collective et certaines îles du Pacifique devraient faire de même, ce qui réduira encore davantage les coûts de transaction et maximisera les économies d'échelle.